



CERCLE CONDORCET

D'AIX-EN-PROVENCE

cerclecondorcetaix@free.fr

<http://cerclecondorcetaix.over-blog.com>

DEMOCRATIE en PANNE :

ENJEUX et PERSPECTIVES

Pratique de la Démocratie : un débat permanent :

Après une très longue évolution historique faite de luttes et de révolutions, un consensus général s'est établi sur le principe de l'application de la Démocratie comme forme de gouvernement la plus élaborée pour nos sociétés « évoluées ». Ce système, essentiellement fondé jusqu'ici sur le mode de la représentation, est basé sur l'élection de candidats présentés par les Partis politiques. Longtemps circonscrit à des catégories particulières de la population (excluant les esclaves dans la démocratie athénienne, réservé aux hommes en France depuis la Révolution de 1789, puis longtemps resté de nature censitaire), le droit de vote n'est devenu universel par extension aux femmes qu'en 1946 dans notre pays.

Cependant, des critiques de plus en plus vives s'élèvent contre les imperfections de ce système de représentation, affecté effectivement de nombreux dysfonctionnements qui en altèrent le principe même, tels que de forts pourcentages d'abstentions et l'inflation des votes en faveur de Partis extrémistes n'ayant pas de réelle vocation à gouverner. Il arrive même qu'un référendum sur un sujet majeur (projet de Constitution européenne) infirme les intentions de choix formulées par la représentation nationale. Le sentiment de crise est général, et mène certains analystes à craindre le pire (Guéhenno, 1993).

Il n'est pas question ici de prétendre à une synthèse globale de la question, laquelle a fait l'objet d'une multitude d'écrits, et reste malgré tout l'objet de débats incessants. Nous essaierons modestement de la re-situer sous l'angle de perception du citoyen moyen, désireux d'en comprendre le mieux possible les principes, les modalités de fonctionnement, les imperfections, et surtout les marges de manoeuvre qui permettraient d'en perfectionner la pratique dans l'avenir.

Les Cercles Condorcet, dont le nôtre, ont

tenté à de multiples reprises d'avancer dans cette voie. Mais force est de constater que les critiques qu'ils pouvaient faire voici une quinzaine d'années déjà conservent toute leur actualité (2), bien que le législateur ait introduit des possibilités nouvelles d'exercice de la citoyenneté. Aux questions anciennes, il convient de ce fait d'ajouter la suivante : comment se fait-il que, malgré ces avancées et une incontestable évolution positive de la maturité moyenne des électeurs, la pratique de la démocratie reste à ce point défailante dans notre pays ? Et corrélativement, comment, avec le recul, pouvons-nous aujourd'hui identifier les réformes qu'il serait nécessaire de mettre en oeuvre pour sortir de l'ornière ?

L'exposé portera sur deux aspects complémentaires de la démocratie moderne :

- la démocratie représentative, fondement de la vie politique de notre République,
- la démocratie participative, appelée à venir au secours de la première, mais encore très embryonnaire.

I – LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE :

Née à Athènes au Vème siècle avant J.C., associée à la République, elle repose sur les notions d'égalité des citoyens et de gouvernement par le peuple, autrement dit de « souveraineté populaire ». Réinventée au 18ème siècle, théorisée par les philosophes des « Lumières », expérimentée en premier avec la naissance des Etats Unis d'Amérique, elle a pris toute son ampleur avec la Révolution de 1789 avec le passage à la République et l'abolition de la monarchie. Après des phases de retour à l'ordre ancien sous des régimes impériaux et monarchiques, elle s'est affirmée dans la durée avec l'enchaînement de la IVème, puis de la Vème Républiques, cette dernière tempérant les excès du parlementarisme par un présidentialisme aujourd'hui critiqué à son tour, mais sans que quiconque ou presque songe désormais à abolir cette forme de gouvernement.

Nous nous trouvons donc dans une situation de consensus généralisé, en France mais aussi en Europe et dans une grande partie du Monde, quant aux bienfaits de la Démocratie et de la République, même lorsque comme dans certains pays européens cette dernière s'accommode encore d'une monarchie plus ou moins symbolique ou de la non-séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cette analyse macroscopique ne peut cependant pas faire oublier les interrogations et les critiques que suscitent de manière croissante les errements constatés dans le fonctionnement de ce système. Or, la situation est à ce point grave que, dans notre pays du moins, il serait possible d'étendre la notion de « désenchantement du monde » - dont parle M. Gaucher en référence à l'évacuation du religieux - à l'ensemble du champ politique, voire de toutes les superstructures administratives (la Justice par exemple), intellectuelles, médiatiques et économiques (« les élites »). Le scepticisme gagne; « on n'y croît plus, on ne fait plus confiance ».

Ce désenchantement pourrait n'être considéré que comme secondaire, passager, comme un état de « crise » interne sans conséquence grave sur ce système, si celui-ci ne se trouvait pas en risque d'être mis à mal de l'extérieur. En effet, s'il n'est pas très sérieux de se faire peur avec l'extrémisme de Droite, qui sur le fond n'a vraisemblablement aucune chance de séduire une majorité de français, autrement inquiétante est la menace que fait courir à la Démocratie en général l'évolution du Monde qui nous entoure. L'ébranlement économique et social provoqué par la mondialisation, l'expansionnisme de l'économie financière et l'hégémonie de la puissance impérialiste américaine (référons-nous entre autres aux conférences de G. Roustang et de G. Houry) se double en effet, de manière encore plus insidieuse, d'une offensive idéologique libérale fondée sur une redoutable théorisation. En effet, partant des idées libérales mais aux finalités somme toute relativement humanistes d'Adam Smith et Shumpeter (cf. la conférence d'A. Koulberg), et sous l'impulsion d'une pensée fascisante (J. Hayek, 1944, 1960), les théoriciens néo-libéraux considèrent comme définitivement dépassée la perspective d'une Société qui viserait à s'autogérer; ils décrètent que la souveraineté populaire mènerait mécaniquement à une implacable tyrannie. Ils veulent, comme le rappelle P. Rosanvallon (2000), un Etat minimal, la désintégration des Nations (hormis sans doute la nation messianique et impérialiste que se veulent incarner les USA). Comme l'exprime

J.M. Guéhenno (1993), « l'homme ne serait plus privé de la liberté, mais de la pensée de la Liberté ». Il serait entièrement assujéti à l'économique, avec certes la liberté de consommer, mais à condition qu'il participe inconditionnellement à l'expansion du Marché. Une telle société serait gérée par la trilogie « marché – droits de l'homme – opinion ». Elle s'accommoderait fort bien d'une organisation en communautés religieuses, ethniques, économiques, dans lesquelles l'individu, mis en avant par l'idéologie, se trouverait de fait ramené à sa qualité de producteur et de consommateur, sa dimension spirituelle étant entièrement absorbée dans son identité communautaire. L'accomplissement de cet idéal libéral imposerait d'anéantir toute idéologie alternative, ce qui expliquerait les attaques incessantes portées avec de plus en plus de violence contre le modèle républicain à la française, avec sa trilogie « Liberté - Egalité – Fraternité » complétée depuis un siècle par le principe de Laïcité.

Il est clair qu'une Société fragilisée par de lourds dysfonctionnements, par les constantes entorses faites aux principes républicains par subordination de l'intérêt collectif aux intérêts individuels et par une incapacité à formuler ses perspectives d'avenir risque de ne pas être en mesure de résister à cette lame de fond de dimension planétaire appuyée non seulement sur l'efficacité économique mais aussi sur une conceptualisation élaborée (cf le « Rapport Lugano » de S. George). La recherche d'une optimisation dans le fonctionnement de notre système démocratique ne relève donc pas d'un simple souci esthétique ou moral, mais d'une exigence de survie.

C'est par conséquent sous un angle de rationalité pratique que nous nous devons d'examiner le défi démocratique de notre temps; cet examen peut être effectué sous deux angles :

- celui des carences et des dérives de la fonction de représentation
- celui de la place et des responsabilités du citoyen.

1-1 - La fonction de représentation en question :

- Les limites structurelles :

Il est en premier lieu nécessaire de se demander quelles sont les limites liées au principe même de la représentation démocratique. En effet, si la démocratie directe ne peut constituer un

système viable de gouvernement pour décider de tous les actes de la vie publique pour une population nombreuse (ce qui n'était pas le cas à Athènes), chacun peut imaginer facilement les difficultés inhérentes à un système représentatif, quelles que soient la bonne volonté et la capacité des représentants. Ces difficultés tiennent entre autres :

- au fait que la délégation ouvre automatiquement la porte à la confiscation des pouvoirs, la résistance à cette tendance tenant à la fois à la vertu des représentants et à la vigilance des représentés;

- au fait que le choix des électeurs est précédé – filtré – par les Partis, ce qui pose immédiatement la question de la représentativité de ceux – ci, problème crucial dans un pays où leurs adhérents ne constituent qu'un pourcentage infime (0,01%) de la population;

- le défaussage des élus sur des experts non élus, voire sur des groupes de pression – lobbies – suffisamment organisés et puissants pour se faire entendre en dehors de tout débat public (par exemple, entre autres, le lobby pluriel des pétroliers, de l'industrie de l'automobile, des entreprises de transport routier, des Directions des Routes du Ministère de l'Équipement et des Collectivités territoriales, des entreprises de travaux publics,... et des syndicats, en faveur du transport par véhicules individuels plutôt que par transports collectifs).

Il faut donc être conscient des imperfections d'un tel système, ce qui ne veut pas dire qu'il faille renoncer par avance à ce qu'il soit le meilleur – ou le moins mauvais – possible. Ce réalisme doit au contraire nous conduire à la vigilance vis-à-vis à la fois des formes que doit prendre cette représentation et de son fonctionnement.

- La (fausse ?) question de la proximité entre électeurs et élus :

Depuis longtemps, l'organisation politico-administrative de la France, basée sur la prééminence d'un Etat fort et centralisateur appuyé sur une haute fonction publique technocratique a fait l'objet de nombreuses critiques, qui ont conduit à l'édiction des Lois de Décentralisation de 1982, renforcées depuis par diverses dispositions.

Cette évolution, nécessaire dans un Etat moderne, a produit des effets positifs. Elle n'a par contre guère amélioré le fonctionnement démocratique. En effet, par une sorte de

bégaiement de l'Histoire, le renforcement des pouvoirs locaux s'est traduit par un retour au féodalisme, avec des élus pouvant passer outre aux recommandations de l'Etat et reproduisant dans leurs fiefs le modèle jacobin sans avoir toujours le niveau de compétence et le sens de l'intérêt général que l'on s'accorde encore à reconnaître aux pouvoirs centraux du passé. Nous vivons ainsi un « jacobinisme de proximité » tout aussi - sinon plus - contestable que son modèle honni.

Par ailleurs, au lieu de produire une nouvelle génération d'élus susceptibles d'apporter un sang neuf dans nos institutions, ce sont les élus nationaux qui, en s'amputant d'une partie de leurs pouvoirs, se les ont transmis à eux-mêmes en tant qu'élus locaux. Ainsi, le **cumul des mandats**, exception française dans le monde des nations démocratiques, contribue non pas à démultiplier la représentation politique, mais à renforcer les pouvoirs des élus en place, avec tous les abus que peut générer ce type de situation. Nous en avons un bel exemple à Aix en Provence avec une seule personne cumulant les fonctions de Maire, Député et Président de la Communauté d'Agglomération. Que dire par ailleurs de l'abstentionnisme pratiqué sans vergogne à l'Assemblée et au Sénat (les aixois ont élu sans rechigner pendant quatre mandats un député détenant un record national en la matière), ainsi qu'au Parlement européen ?

Cette façon de concevoir la Démocratie, qui ne relève, quoiqu'en disent les bénéficiaires, d'aucune nécessité, conduit entre autres à soumettre le Parlement aux intérêts électoralistes des élus locaux; parmi les innombrables cas que l'on pourrait relever, nous nous bornerons à citer les Lois « mémorielles » récentes qui, au nom de l'Histoire (pour rendre hommage, faire acte de contrition nationale ou condamner des agissements du passé), ont été pour partie au moins inspirées par le désir de satisfaire telle ou telle communauté, et qui du coup déclenchent la vindicte d'autres candidats à la victimisation, semant la zizanie dans le pays.

L'article de Guy Carcassonne, constitutionnaliste renommé, reproduit ci-après, montre à quel point le cumul des mandats, vestige d'une époque révolue, constitue un handicap pour un pays qui se veut moderne; Son verdict est sans appel. Il a été écrit voici près de dix ans. Mais qui s'est soucié depuis, parmi les élus de gauche comme de droite, d'en tirer les conséquences? Combien de temps faudra-t-il attendre encore pour que la privilégiateur politique daigne accomplir

sa « nuit du 4 Août »

Un autre effet pervers de la Décentralisation a consisté dans le désengagement des technostructures de l'Etat dans le domaine de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Ayant désormais la bride sur le cou, les élus locaux ont pu, en faisant l'impasse des documents de planification ou en les vidant de leur contenu, pratiquer la politique du « laisser-faire » au bénéfice des propriétaires fonciers (sur-représentés en général dans les conseils

Concentration du pouvoir

Le cumul des mandats n'est qu'une usine d'effets pervers. Citons-en quelques-uns : la concentration du pouvoir politique entre les mains d'une oligarchie, de plus en plus professionnelle, sans être pour autant de plus en plus qualifiée; la délégation constante de tâches que l'élu n'a pas le temps matériel d'accomplir, et qui sont ainsi abandonnées à une technostructure opaque, dont le même élu ne manquera pas de dénoncer l'emprise; la dérive localiste qui transforme le Parlement en palladium des collectivités locales, promptes à imposer leurs intérêts à ceux de la Nation, que nul, hors ceux que l'on dénonce sous le nom de technocrates, ne se soucie plus de défendre vraiment; la désertion du travail parlementaire, négligé au profit de l'exercice d'un pouvoir local, perçu comme plus immédiat, plus réel.

Et que dire des fonctions de ministres, que naïvement, on croyait dignes d'occuper à plein temps ? Du « petit boulot », elles avaient déjà l'inévitable précarité. On leur découvre la dimension du temps partiel. Mais ici à la perversité s'ajoute la touche comique : les ministres sont, pour la défense des intérêts nationaux et du respect des lois, placés sous le contrôle des préfets, qui sont par ailleurs leurs subordonnés!

Or, le cumul a une perversité ultime : l'élu est amené à se tailler son fief, par crainte des mauvais jours, par crainte de la concurrence au sein de son propre camp, par volonté de cumuler des fonctions annexes qui, pour n'être pas directement électives, peuvent se révéler lucratives...

Il faut donc, d'urgence et radicalement, mettre un terme à cette absurdité. »

Guy Carcassonne – Le Monde 7 Mai 1997

municipaux), l'étalement urbain s'effectuant sans retenue au détriment de l'Environnement, de l'agriculture, de la desserte en transports en commun (avec ses conséquences en matière de

nuisances et de pollution atmosphérique), ainsi que de la qualité de la vie. Bien qu'élus à vie grâce à leurs mandats successifs, les élus ont privilégié le court terme, sacrifiant sans vergogne l'intérêt des générations à venir.

Ces mécanismes atteignent un tel degré de perversité que les réformes successives votées par le législateur, même inspirées par le souci du bien commun, ont produit des conséquences négatives. Tel est le cas en particulier des structures politico-administratives mises en place successivement. Ainsi, au lieu de se substituer au Département, entité bi-centenaire, la Région s'y est surajoutée, de même que la Communauté d'Agglomération à la Commune, entité obsolète héritée de la répartition démographique de l'Ancien Régime. Au final, de la Commune à l'Europe, sept niveaux de décision structurent en la désorganisant la vie politique de notre pays. Et, pour ajouter à l'imbroglie, la Communauté d'Agglomération (ou de Commune), entité effectivement mieux adaptée à notre modernité, a été, par volonté du Sénat, soustraite au suffrage universel, ce qui contribue à rendre un peu plus opaque encore la vie politique locale.

Ainsi, loin de s'en rapprocher, la démocratie s'éloigne de plus en plus du citoyen. L'argument de proximité généralement invoqué par les privilégiés du monde politique (quel citoyen a-t-il le droit de pratiquer simultanément deux ou trois métiers à plein temps, et ce à vie ?) a fait long feu. Au bout de quelques années, l'élu n'a plus de la société civile qu'une vision biaisée par la fréquentation des représentants des groupes de pression dominants et des quémandeurs. De trop nombreux élus semblent ne considérer ceux qu'ils représentent que sous l'angle du clientélisme, que ce soit au niveau de l'attribution de marchés publics, d'emplois ou de logements. La porte est également largement ouverte, particulièrement dans notre région, aux pressions communautaristes, qui se traduisent par la constitution de listes municipales incluant explicitement des représentants de communautés ethniques ou religieuses.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, du poids excessif des lobbies, dont témoigne l'exemple cité ci-avant relatif au choix entre transport individuel et collectif ... Quelques années plus tard, un décalage semblable, mais plus spectaculaire, se reproduisait avec le Référendum sur le projet de « Constitution-Traité constitutionnel » européen. De quoi s'interroger sur la nature exacte de la représentation...

En fait de proximité, le dénominateur

commun de ces turpitudes « démocratiques » semble bien tenir dans le professionnalisme politique. La nécessité d'être élu et de le rester ne condamne-t-elle pas à mettre de côté les convictions et les projections sur l'avenir de la société, et à se plonger dans la réussite à court terme? D'où la part prise pas le **clientélisme**, dont le poids tend à apparenter notre pays (et peut-être particulièrement dans ses parties les plus méridionales ?) au « modèle » des Républiques bananières. D'où aussi le suivisme pratiqué vis-à-vis des « faiseurs d'opinion », qu'ils appartiennent au monde économique ou aux sphères influentes de l'intelligentsia. D'où l'abandon des idéologies (sauf celle, intellectuellement dominante aujourd'hui, du libéralisme), la pensée unique, l'homogénéisation des programmes de Gauche et de Droite, le refus de la prise de risque, la dictature de l'événementiel. D'où également les virements de bord sans prévenir (de l'autogestion au libéralisme, ou du « ni-ni » de Mitterrand au tout-privatisation de Jospin, du refus de l'armée de métier à la suppression du service Militaire, pour ne citer que les virages à 180 degrés accomplis par la Gauche).

Si ces errements sont le fait de la représentation politique, ils traduisent de manière caricaturale l'isolement de l'élu, représentant d'un Parti fantôme qui, réduit au rôle de machine à gagner des élections, a perdu sa fonction, pourtant essentielle, de lien étroit avec la société civile, rôle qui seul lui permettrait de servir de « laboratoire d'idées », base de l'élaboration de programmes électoraux dignes de ce nom.

Dans cette situation pré-anarchique, il est de pratique courante pour un élu – et ce en toute légalité - de ne pas tenir les promesses faites aux électeurs avant le scrutin. Il est même possible de ne pas faire appliquer les Lois votées au Parlement, comme par exemple celle relative aux limitations de vitesses sur les autoroutes, ou (à Aix-en-Provence particulièrement) la Loi Vaillant de 2003 imposant la mise en place de Conseils Consultatifs de Quartiers. Certains élus vont même, sans être particulièrement inquiétés, jusqu'à enfreindre délibérément la Loi, avant même d'avoir sérieusement tenté de la faire changer (pour le mariage homosexuel par exemple). Et encore laisserons-nous de côté le cas des « affaires », aventures crapoteuses ayant tenté une (petite ?) partie des élus, dont certains parmi les plus capés, et que des principes d'immunité inspirés des pratiques de l'Ancien Régime permettent – autre exception française – de laisser impunies.

Une autre dérive, moins criticable mais

néanmoins problématique, résulte de la possibilité pour le pouvoir de renforcer sa compétence à tel point qu'elle soit censée atteindre un niveau de perfection la mettant hors de portée des citoyens. Se développe ainsi une « **gouvernance** » partagée par les plus hautes autorités du monde politique et de l'Administration, en osmose étroite avec le monde des affaires. Il se constitue de fait une nouvelle aristocratie, symbolisée par l'« **énarchie** », prétendant se passer de l'élaboration démocratique pour définir les orientations souhaitables pour la collectivité nationale. Il s'agit là d'une application moderne du machiavélisme, forme supérieure du gouvernement autocratique telle qu'a pu nous l'expliquer M. Revault d'Allones (1). Il n'est plus alors besoin d'associer les citoyens à débattre sur des sujets que seuls les technocrates politiques et administratifs sont censés maîtriser. Il suffit de dispenser l'information, autant que possible malaxée par des agences de communication aptes à donner l'apparence de la concertation à ce qui relève souvent de la propagande.

Il reste heureusement à l'électeur la possibilité de marquer son refus par un vote sanction. Mais, là encore, il n'a à aucun moment le sentiment que l'échec des uns permettra une amélioration significative de la situation politique. L'élection présidentielle de 2002 et le Référendum de 2005 s'apparentent ainsi pour lui, rétrospectivement, à des choix entre la peste et le choléra. Son amertume est d'autant plus grande que pendant ce temps le pays s'enfonce dans ce que beaucoup considèrent comme une régression, voire une faillite. Ainsi, malgré les sommes considérables engagées dans le domaine du social, le chômage perdure à un niveau insupportable, les écarts de revenus ne font que s'accroître, au point que le pays paraît englué dans une politique masquée de « discrimination positive »... en faveur des nantis, de ceux qui peuvent se faire entendre par une classe politique autiste vis-à-vis des autres, lesquels pourtant constituent la grande majorité de la population.

Les dysfonctionnements :

Les imperfections de notre système politique ne tiennent pas seulement à la personnalisation excessive de la fonction de représentation et aux dérives qu'elle génère. Elle découle également de dispositions organisationnelles contestables, résultant de choix politiques plus ou moins explicites. Nous citerons en particulier :

- l'empilement des niveaux de compétence, problème déjà évoqué ci-avant, et dont l'aggravation périodique semble tenir essentiellement à la crainte de remettre en question des situations acquises;

- le refus par le Sénat de l'application du suffrage universel pour l'élection des représentants aux Communautés de Communes et d'Agglomérations;

- la constitution des Conseils municipaux de communes de plus de 3500 habitants sur scrutins de listes, la liste majoritaire avec plus de 50% des voix disposant des trois - quarts des sièges (et 51% si elle atteint le tiers des voix). Cette disposition « enferme l'élu dans une logique politique et limite de fait sa représentativité. Les oppositions politiques ont souvent été telles pendant ou après les campagnes que les majorités se replient sur des pratiques peu orthodoxes : absence de l'opposition dans les commissions, réunions spécifiques aux majorités avant les réunions des conseils municipaux, où la participation est alors souvent réduite au minimum légal. Compte tenu du déroulement de ces séances, les citoyens de bonne volonté qui y assistent n'ont aucune chance de comprendre de quoi il retourne, et finissent par s'en désintéresser. Les électeurs ayant voté pour les listes d'opposition ne se sentent pas représentés.

Ainsi, édifice fragile, instable par construction, la Démocratie, handicapée par les dérives introduites par ceux-là même qui sont chargés de la faire vivre, paraît, dans notre pays du moins, glisser de l'état de crise (de jeunesse ?) à celui de maladie (de vieillesse ?).

Mais que font ceux qui accomplissent leurs devoirs d'électeurs pour tenter de remédier à cette situation dont ils sont collectivement les victimes ?

1-2 - Les handicaps de la citoyenneté :

Sollicité uniquement à titre d'individu dans le cadre du suffrage universel, le citoyen dispose théoriquement d'autres moyens d'action pour se faire entendre de la classe politique, soit seul, soit par le biais de structures intermédiaires, associatives ou syndicales, soit par des manifestations publiques. C'est ainsi que les « luttes ouvrières » ont permis dans le passé d'arracher des réformes significatives pour la condition de travailleur. Mais les effets conjugués de la mécanisation, de la spécialisation et de la

mondialisation limitent aujourd'hui les marges de manoeuvre des syndicats. Et les « luttes urbaines » revendicatrices ont été supplantées par les « violences urbaines » sans but exprimé, plus spectaculaires et assurées d'être entendues que les souffrances anonymes et résignées de ceux qui, « inclus » comme travailleurs, peinent à ne pas devenir – eux-mêmes ou leurs enfants - les exclus sociaux de demain.

Pour ceux-là, et pour tous ceux qui aspirent à une société plus juste et plus humaine, plus conforme au degré de maturité auquel l'actuelle accumulation des richesses publiques et privées aurait dû mener, il s'avère de fait difficile, voire impossible, d'influer sur l'évolution de cette société. Cette impuissance résulte, en première analyse, de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- **la conception même de notre Démocratie**, essentiellement basée sur le rôle des représentants;

- **l'affaiblissement des structures de contre-pouvoir**, elles-mêmes souvent rongées par la contagion du carriérisme (au niveau des représentants syndicaux, et même associatifs), voire de l'affairisme (cf. les turpitudes de la Ligue contre le Cancer dans les années 90), quand ce n'est pas par la défense jusqu'au-boutiste de l'emploi (scandale de l'amiante);

- **la démission des Partis politiques** qui, réduits par leurs élus au rôle de machines à gagner les élections, ont perdu de vue celui de laboratoire d'idées et d'innervation de la société;

- **l'inégalitarisme de la représentation politique**, qui échappe totalement aux classes populaires - y compris la « classe moyenne », alors que les professions libérales et les enseignants sont sur-représentés au Parlement, et que l'attention publique se focalise, à la lueur des incendies de voitures, sur la partie de cette population qui est « issue de l'immigration ». Cette inégalité flagrante entre classes sociales (notion aujourd'hui bannie du vocabulaire des catégories dominantes culturellement - et financièrement -) se double d'une inégalité spatiale : les quartiers périphériques des villes, où dominent les grands ensembles et les lotissements à bas prix, ne disposent généralement dans les conseils municipaux que d'une représentation ridicule. Ainsi un quartier de 25.000 habitants de la banlieue aixoise (le Jas de Bouffan) n'a-il eu depuis sa création, voici près de 30 ans,

qu'un à deux élus municipaux par mandat, et ce quelle que soit la couleur politique du pouvoir en place. S'établissent ainsi des rapports de style colonial entre les centralités et les périphéries. Contrairement à une idée répandue, le problème n'est pas ethnique, du moins au départ, puisqu'en l' occurrence les citoyens « issus de l'immigration » ne représentent que 15 à 20% de la population de ce quartier, mais social. Comment s'étonner dans ces conditions que l'intérêt collectif de ces quartiers soit négligé, au bénéfice des centres-villes et de la périphérie éloignée, lieux de la « gentryfication » citadine d'un côté et campagnarde (l' « embastidification ») de l'autre ? Comment s'étonner aussi que cette négligence, cette marginalisation de fait ait incité progressivement les moins démunis des habitants de ces quartiers à rejoindre les quartiers valorisés, provoquant par leur départ le phénomène de « ghettoïsation » décrit par E. Maurin (2004) ? Ce phénomène n'est donc pas voulu, programmé, comme voudraient le faire croire certains, mais il est la conséquence directe du fonctionnement de notre système démocratique, égalitaire dans les déclarations d'intention, mais foncièrement ségrégatif, voire communautariste (communauté socio-économico-culturelle pour les nantis) dans ses applications. En pratique, les mécanismes politiques en oeuvre génèrent une discrimination non pas positive, mais négative en défaveur de tous ceux qui n'appartiennent pas – économiquement, mais aussi, et peut-être surtout – aux classes sociales dominantes. Cette discrimination de départ se prolonge et s'amplifie ensuite par une sorte de spirale déflationniste, puisque le départ des classes moyennes dépeuple les structures associatives qui, au premier âge de ces périphéries, avaient usé de leur pouvoir de proposition pour militer en faveur de l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants. Ainsi, l'évolution de ces quartiers ne peut s'effectuer que dans une dynamique à dérivée négative, jusqu'au stade final du ghetto, forme construite du bidonville.

On est en droit de plus de se demander si la coopération inter-communale ne va pas encore aggraver cette tendance régressive, les quartiers populaires périphériques perdant le peu de visibilité que

leur accordait leur commune de rattachement, désormais reliée prioritairement aux autres communes associées, même si celles-ci sont nettement moins peuplées.

Ainsi, près de 25 ans de décentralisation se soldent-elles, par la synergie de tendances diverses, dont le dénominateur commun pourrait bien être l'égoïsme et l'ostracisme social des nantis (grands et petits), par un ségrégationnisme spatial et culturel qui risque d' handicaper durablement toute la société.

- ***l'impréparation du citoyen à l'exercice de sa citoyenneté*** : imprégné dès le plus jeune âge de sa responsabilité d'électeur, l'individu est exempté par le législateur de toute responsabilité dans l'exercice de la citoyenneté politique. On voit à qui profite le crime... Superficiellement (et pas du tout s'il est venu de l'étranger sur le tard) informé à l'école quant à l'organisation et au fonctionnement des institutions qui le gouvernent, il a, c'est heureux, toute latitude pour se mettre au courant par la suite. Mais, spectateur d'une vie politique opaque, et en l'absence d'une quelconque école du citoyen, il aura beaucoup de mal à trouver et à assimiler les informations dont il a besoin pour devenir un citoyen à part entière. S'il entre dans un Parti tout en voulant conserver une part raisonnable de son libre arbitre, il risque fort de ne pas y rester. Et la nébuleuse de la vie associative, dans laquelle l'idéal de l'éducation populaire a été jeté aux orties une fois oubliées les utopies du passé, et où se retrouve et se conforte une classe socio-culturelle quelque peu déconnectée des réalités sociales, a peu de chances de l'intéresser vraiment. Et, s'il persévère, il aura du mal à admettre l'indifférence des Pouvoirs en place.

Pourtant, nombreux sont ceux qui souhaitent jouer un rôle positif au service du bien commun.

Il reste donc à inventer des dispositifs permettant de rendre plus effectif le rôle du citoyen au delà de la simple fonction (fiction ?) d'électeur.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Guéhenno J.M.– *La fin de la Démocratie* – Ed. Champs Flammarion – 1993
George S. - *Le Rapport Lugano*

Baudart A.– 2005 – *Qu'est-ce que la Démocratie ?*
 Le Pors A.– 1999 – *La citoyenneté – Que sais-je ?*
 Rosanvallon P.– 2000 – *La Démocratie inachevée – Gallimard Ed.*
 Gauchet M.– 2002 – *La Démocratie contre elle-même – Gallimard – Tel Ed*
 Roustang G.– 1993 – *Démocratie, le risque du Marché –*
Desclée de Brouwer, Sociologie économique
 Aristote – *Constitution d'Athènes*
 Platon – *La République*
 Hayek G.– 1944 – *La théorie de la servitude*
 - 1960 – *La constitution de la Liberté*⁸⁸⁸
 Cercles Condorcet :
 - 1993 - *Le citoyen et le pouvoir politique*
 - 1990 – *Citoyens et Pouvoirs (C.C. D'Aix)*
 - 1989 – *démocratie en question*
 ADELS – *Conseils de Quartiers, Mode d'emploi – 2ème édition – 2003 (n° spécial Revue*
 Territoires)

Conférences organisées par le Cercle Condorcet d'Aix-en-Provence sur le thème de la démocratie:

- Myriam revault d'Allones :
 - (1)-1999 - *Dépérissement de la politique- Aubier Ed.*
 - (2)-2001 – *La démocratie aujourd'hui : quel sens donner à sa valeur normative ?*
 - (3)-G. Roustang – 2002 - *Démocratie : le risque du marché - Ed. Desclée de Brouwer*
 - (4)- G. Khoury
 - (5_- S. George – 2003 – *Le rapport Lugano*